

LA PESTE PORCINE AFRICAINE

DESCRIPTION ET IMPORTANCE

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie virale qui affecte uniquement les suidés domestiques et sauvages à l'origine d'un syndrome hémorragique souvent fatal dans ses formes aiguës. Elle est pathogène chez les suidés européens mais inapparente chez les suidés sauvages africains : potamochères et phacochères. L'agent pathogène responsable de la peste porcine africaine est un virus à ADN de la famille des Asfarviridaes. Cette maladie, qui n'est pas transmissible à l'Homme, entraîne des pertes économiques majeures en raison de son taux de mortalité élevé et des restrictions commerciales imposées aux pays touchés. La peste porcine africaine est une maladie à déclaration obligatoire, soumise en France à un plan d'intervention sanitaire d'urgence (PISU).

TRANSMISSION

La maladie se transmet par contact direct d'un animal malade à un animal sain ou par contact d'un animal sain avec un aliment ou un environnement contaminé par le virus. La transmission est possible également par le biais des tiques molles du genre *Ornithodoros*: ces tiques ingèrent le virus en se nourrissant du sang d'animaux contaminés, puis le transmettent en piquant d'autres animaux sensibles. Ce virus est très résistant dans les sécrétions, les excrétions et les produits issus des porcs contaminés, y compris dans les produits de fumaison et salaison dans lesquels il peut survivre plus de deux mois. Le sang représente une voie essentielle de transmission au sein d'un élevage (blessures, aiguilles, ...). Étant donné la très grande résistance du virus dans le milieu extérieur, tout matériel souillé peut favoriser la transmission indirecte (matériel, homme, bottes, véhicule).

La persistance du virus dans la viande est en général à l'origine de contaminations à distance par distribution aux animaux de déchets de cuisine non traités à cœur (eaux grasses, déchets, denrées alimentaires, plasmas insuffisamment traités thermiquement).

SYMPTÔMES - DIAGNOSTIC

Il existe trois niveaux de virulence : la forme aiguë, subaiguë ou chronique. Les symptômes et lésions sont similaires à ceux décrits pour la peste porcine classique (PPC) (maladie «rouge») : hyperthermie, désordres hématologiques, rougeurs cutanées, anorexie, léthargie, troubles de la coordination, vomissements, diarrhée. La mort survient en 4 à 13 jours avec un taux de 100 % lors de la forme aiguë, en 30 à 40 jours avec une mortalité moindre lors de la forme subaiguë. La maladie peut évoluer pendant plusieurs mois lors de la forme chronique. Seules les analyses de laboratoire (virologiques et/ou sérologiques) permettent de poser un diagnostic de certitude et de différencier la PPA de la PPC.

SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE

Décrite initialement en Afrique (Kenya, 1921), la PPA est endémique en région subsaharienne. Ses premières incursions en dehors de l'Afrique datent des années 60, en lien avec le développement du commerce international. Les foyers américains ont été assez rapidement éradiqués comme les européens, à l'exception de la péninsule ibérique où la maladie n'a été éradiquée définitivement qu'à la fin des années 90. En Sardaigne où la PPA est devenue enzootique depuis son introduction en 1978, la situation épidémiologique s'améliore suite à des mesures drastiques de dépopulation des porcs sauvages.

En 2007, le continent européen a été de nouveau touché, avec une première détection de foyers en élevage porcin en Géorgie. L'hypothèse d'un déchargement de morceaux de viande de porcs contaminés d'un bateau est la plus probable pour expliquer cette introduction du virus sur le continent Eurasien. Tour à tour, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Russie ont été touchés aussi bien sur la faune sauvage que domestique en 2008. L'infection s'est propagée jusque sur le versant russe du Caucase où elle a continué à progresser. L'infection s'est répandue essentiellement en suivant l'activité humaine plutôt que par contact avec la faune sauvage, à une vitesse moyenne de 350 km par an.

En 2014, la PPA s'est invitée dans l'Union Européenne, en Pologne premièrement puis dans les pays Baltes où elle devenue enzootique chez les sangliers sauvages. L'infection a atteint de nouveaux pays : la Moldavie (2016), la Roumanie (2017), la République tchèque (2017), la Hongrie (2018) et la Belgique (2018). En août 2018, la PPA a également été détectée pour la première fois en Chine, et s'est propagée depuis dans la région, touchant actuellement quinze pays en Asie. En 2021, le virus a atteint le continent américain en touchant la République dominicaine et Haïti. Si, en Europe, la Belgique et la République tchèque ont recouvré leur statut indemne, le virus a néanmoins continué son expansion vers l'Ouest en touchant l'Allemagne en septembre 2020 et l'Italie continentale en janvier 2022. Aujourd'hui le risque de diffusion est devenu mondial.

Pour plus d'informations sur la situation épidémiologique, consulter la plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale: https://www.plateforme-esa.fr/mots-cles/ppa

PRÉVENTION ET LUTTE

En Europe, aucun moyen de lutte de type vaccinal ou antiviral n'est disponible contre cette infection. Cependant au cours des cinq dernières années les travaux pour la mise au point d'un vaccin se sont intensifiés, ce qui a permis l'autorisation de mise sur le marché d'un premier vaccin vivant atténué au Vietnam en juin 2022. Ce vaccin semble toutefois perfectible d'un point de vue de sa sécurité et il nécessite par ailleurs d'être produit sur cellules primaires de porc ce qui est un facteur très limitant pour une production industrielle.

En l'absence de vaccin disponible, la prévention de la PPA repose sur des mesures de biosécurité visant à prévenir toute introduction du virus dans les élevages de porcs ou les populations de sanglier. En cas de foyer de PPA, le contrôle de la maladie repose pour les élevages de porcs sur des restrictions de mouvements des animaux, des biens et des personnes, ainsi que sur l'abattage des cheptels infectés. En cas de foyers dans la faune sauvage (sangliers), la stratégie de contrôle repose sur :

- l'arrêt de la chasse et des activités sylvicoles au sein de la zone infectée ;
- la mise en place de clotures destinées à limiter les mouvements d'animaux en dehors de la zone infectée ;
- la diminution drastique des densités de sanglier à la frontière extérieure de la zone infectée.

Retrouver les recommandations et les mesures de prévention du ministère en charge de l'Agriculture : https://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir

TRAVAUX DE L'ANSES

Le laboratoire de Ploufragan-Plouzané-Niort de l'Anses est laboratoire national de référence pour cette maladie depuis 2001. Ses travaux sont principalement orientés sur quatre grandes thématiques à savoir :

- la validation d'outils de diagnostic adaptés à l'émergence de nouvelles souches. Il s'agit de disposer d'outils de détection virologique et sérologique fiables et permettant un diagnostic rapide en cas d'émergence;
- l'étude du rôle potentiel des tiques Ornithodoros européennes comme réservoir de virus;
- l'étude des interactions virus-hôte afin d'identifier les facteurs de pathogénicité et de virulence du virus de la PPA;
- le développement d'un vaccin contre la PPA qui soit utilisable chez les porcs domestiques (par voie injectable) mais aussi chez les sangliers sauvages (sous forme d'appât).

Anses Éditions - Août 2022

Au vue de la propagation vers l'ouest de la maladie en Europe, le laboratoire national de référence anime un réseau de laboratoires départementaux, afin d'être en mesure de diagnostiquer le plus rapidement possible toute éventuelle survenue de cas en France. Dès l'apparition des premiers cas à la frontière franco-belge en 2018, l'Agence a constitué un groupe d'expertise collective en urgence qui rassemble des experts virologistes, épidémiologistes et biologistes spécialistes de la faune sauvage. Ce groupe d'experts a pour rôle de fournir un appui à la Direction Générale de l'Alimentation sur les différentes questions concernant les modalités de gestion à mettre en place sur le territoire français, pour éviter l'introduction et la propagation de l'épizootie sur le territoire. Cet appui scientifique et technique est notamment sous-tendu par les travaux de modélisation menés par l'unité Epidémiologie Santé et Bien-être sur les différents modes de diffusion de la maladie dans les élevages et dans la faune sauvage.

Pour en savoir plus : La peste porcine africaine en 14 questions



AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE de l'alimentation, de l'environnement et du travail

14 rue Pierre et Marie Curie 94701 Maisons-Alfort Cedex www.anses.fr – @Anses_fr